

Inscrivez-vous !

Préinscription directement sur
www.liguepacatennis.com ou
scannez le QR code suivant:

Pour plus de renseignements :

Victoria TICARRO

☎ 06 80 59 93 75

✉ victoria.ticarro@fft.fr



FORMATION DESJEPS

MENTION TENNIS

Session
2027-2028

Formation sur 18 mois

Où et Quand ?



DATES DE FORMATION :
DU 31 AOÛT 2026 AU
25 JANVIER 2028



Lieu

AIX EN PROVENCE

Date limite d'inscription du dépôt du dossier :
1ère date de dépôt du dossier :
Lundi 8 juin 2026

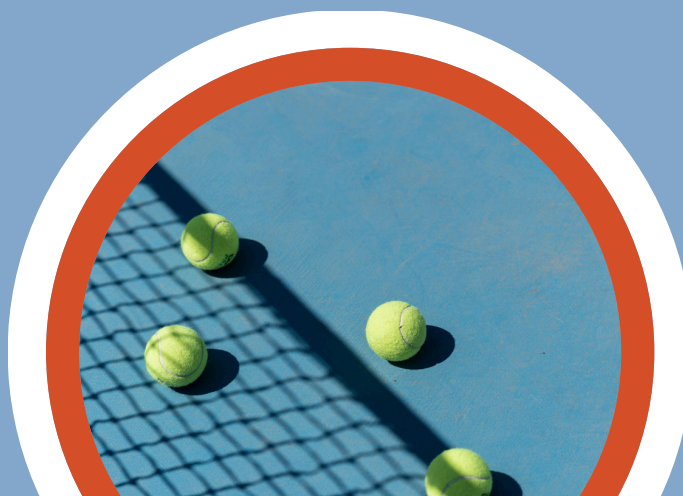
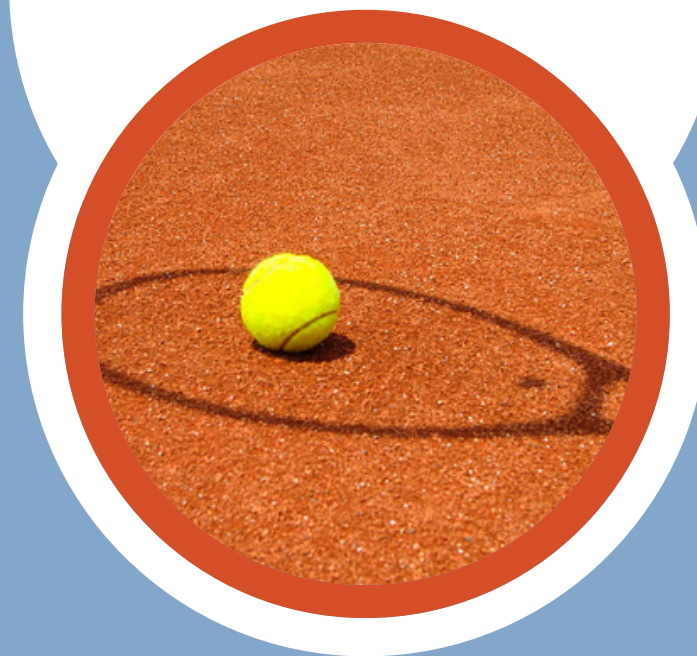
Tests d'entrée à la formation au centre de
formation de la Ligue Provence-Alpes-
Côte d'Azur :

1ère session de test :
Jeudi 11 juin 2026
2ème session de test :
Vendredi 10 juillet 2026

Nous écrire



Centre de Formation Ligue
Provence-Alpes-Côte d'Azur
1175 Chemin des Cruyes
13090 Aix en Provence



Partenaires privés



Partenaires publics



LIGUE
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Le contrat d'apprentissage

Le Fédération Française de Tennis accompagne les clubs dans l'élaboration des contrats d'apprentissage de leur stagiaire. Le contrat est conclu entre le club, le stagiaire et la Fédération Française de Tennis

Durée légale de la formation

EN CENTRE DE FORMATION

700 heures



60 heures complémentaires en collaboration avec l'équipe technique régionale

500 heures

EN STRUCTURE D'ACCUEIL

Stagiaire en contrat d'apprentissage (sur 18 mois)



35 Heures par semaine

7 heures en centre de formation

28 heures en structure d'accueil

À quel prix ?

En attente de la validation des **NPEC**

En alternance, vos frais de formation peuvent être financés tout ou partie par l'entreprise.



Programme

UC1

"Être capable de Construire la stratégie d'une organisation du secteur tennis"

UC2

"Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur tennis"

UC3

"Être capable diriger un système d'entraînement en tennis"

UC4

"Être capable d'encadrer la discipline tennis en sécurité"

Prérequis

- Avoir le PSC1
- Être licencié
- Avoir le classement 15 minimum (**exempté si titulaire du diplôme du DEJEPS**)
- Carte professionnelle valide
- Une expérience de 500 heures d'enseignement (**exempté si titulaire du diplôme DEJEPS**)
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois
- Satisfaire aux épreuves d'admission

À la sortie ?

- Entraîneur de haut niveau dans une discipline sportive.
- Directeur sportif dans une association, une entreprise.
- Directeur socioculturel